

# SARRIGNÉ

Les Échos #81

*Vive l'été !*



**INTERVIEW p.6**

Baptiste Canevet  
La Joyeuse Pépinière





# « *Excellent été et Bonnes Vacances* »

Sébastien Bodusseau, Maire de Sarrigné

Chères Sarrignéennes, Chers Sarrignéens,

Une nouvelle année scolaire, très particulière vient de se terminer, et pour certains c'est déjà ou enfin l'époque des congés d'été en famille ou entre amis, pour se ressourcer, se retrouver.

Notre commune retrouve ses couleurs fleuries, ses chants d'oiseaux et ses allures de village agréable, où il fait bon vivre (Médiathèque ré-ouverte au public, notre marché hebdomadaire...).

Les six premiers mois 2021 auront été encore très compliqués, pour tous :

- Pour nos jeunes et enseignantes à l'école, avec un protocole sanitaire strict.
- Pour nos aînés que nous avons appelés régulièrement.
- Pour nous tous, avec le port du masque obligatoire sur la voie publique jusqu'au 18/06, le couvre-feu jusqu'au 20/06/2021...

Mais nous espérons tous, une belle et grande éclaircie pour cet été et le second semestre 2021, avec la vaccination et le recul du virus, POUR ENFIN RETROUVER UNE VIE NORMALE.

Notre société subit depuis plus de 15 mois cette crise sanitaire, mais elle souffre également au niveau démocratique, avec une faible participation aux dernières élections Départementales et Régionales, même à Sarrigné (seulement 41% de votants). Aussi, ensemble, contribuons tous à relever tous ces défis qui se présentent à nous, car nous serons toujours plus forts collectivement qu'individuellement.

La commune de Sarrigné, ses élus, ses agents et tous ses habitants, quel que soit leur âge et ancienneté sur la commune, doivent continuer à être ambitieux, solidaires, ouverts, au quotidien et mener de nouveaux projets pour tous.

Tous ses dossiers, ses projets, ses défis d'aujourd'hui et de demain, ne pourront pas se réaliser ou être remportés, sans le soutien de nos partenaires institutionnels :

- ALM avec qui la transition écologique est en route (les déplacements, le territoire intelligent, l'urbanisme de demain...).
- Le Département et nos deux conseillers départementaux Grégory Blanc et Marie-France Renou, réélus ce 27/06/2021, dans notre Canton Angers 7 (les collèges, les routes, l'aide sociale avec le CLIC, le RSA, l'allocation handicapée, l'enfance...).
- La Région Des Pays de la Loire et la présidente Christelle Morançais réélue ce 27/06/2021 (Les Lycées, l'apprentissage, les transports régionaux, l'économie, le tourisme, le soutien aux collectivités...).
- Nos élus Nationaux (notre députée Stella Dupont, nos 4 sénateurs : Catherine Deroche, Joël Bigot, Emmanuel Capus et Stéphane Piednoir)...

Je sais pouvoir compter sur mon équipe municipale, qui travaille dur, au service de tous les habitants. Je suis convaincu de la compréhension, la patience et la bienveillance de tous les Sarrignéens face aux difficultés que nous pouvons rencontrer et qui régulièrement ralentissent l'avancée de nos projets (arrêts maladie de nos agents, manque de moyens financiers, législation évolutive, cyberattaque...).

Alors une nouvelle fois : Merci à tous, car vous nous donnez la force nécessaire, pour faire perdurer ce bien vivre ensemble à Sarrigné.

**Excellent été et «Bonnes Vacances»** à tous, dans le partage, les joies retrouvées, tout en respectant nos voisins et la législation sur les nuisances sonores (voir rappel sur les horaires de jardinage et bricolage, les règles sur les poulaillers, les fêtes nocturnes...).

Sarrignement Vôtre,  
Sébastien Bodusseau

## AGENDA

Jeudi 7 septembre : **Assemblée Générale du Club Loisirs Détente à 19h salle Michel Berger**  
 Dimanche 19 septembre : **Journée Européenne du Patrimoine, Vide Grenier et Foire aux Artisans**  
 Samedi 23 octobre : **Concert 100 ans de Brassens**  
 Dimanche 28 novembre : **6e Bourse aux jouets**

Événements organisés sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

## ETAT-CIVIL

## Naissances :

10 Mars 2021 Boigné Nina  
 30 Avril 2021 Martin Apolline  
 20 Mai 2021 Talour Camille

## Décés :

25 Mai 2021 Gabilly Joël

**Sincères remerciements à tous les jeunes qui ont participé et contribué à la belle décoration du transformateur électrique de la rue des Moulins !**



Si vous souhaitez consulter les Échos de Sarrigné en ligne et ne plus recevoir la version papier, n'hésitez pas à nous contacter par mail ([communication@sarrigne.fr](mailto:communication@sarrigne.fr)) afin de vous ajouter sur la liste de non-distribution. Merci d'indiquer votre nom, prénom et adresse complète.



**Suivez-nous !**

**Directeur de la publication** : Sébastien Bodusseau.  
**Directeur de la communication** : Sébastien Guillet.  
**Rédaction** : Sébastien Guillet, Isabelle Negrel, Julien Piton et Magali Blot avec la participation des commissions municipales, associations et organismes locaux. **Visuel de Une** : Unsplash **Distribution** : Conseillers municipaux **Tirage** : 400 exemplaires **Impression** : Connivence

## DOCUMENTS À DÉPOSER SELON LES TRAVAUX QUE L'ON SOUHAITE RÉALISER

Les types d'autorisation	PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)	PERMIS D'AMÉNAGER (PA)	PERMIS DE DÉMOLIR (PD)
Délai de réponse	2 mois * pour une maison individuelle et 3 mois pour les autres projets	3 mois *	2 mois *
Durée de validité de l'autorisation	3 ans	3 ans	3 ans
CERFA	Cerfa 13406*07	Cerfa 13409*07	Cerfa 13405*06
Remarques	* Délai supplémentaire possible si le projet entre dans ces cas de majoration de délais Pour une construction de plus de 150 m <sup>2</sup> le recours à un architecte est obligatoire	* Délai supplémentaire possible si le projet entre dans ces cas de majoration de délais	* Délai supplémentaire possible si le projet entre dans ces cas de majoration de délais

Les types d'autorisation	DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP)	CERTIFICAT D'URBANISME (CU)		DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)
		Certificat d'urbanisme d'information	Certificat d'urbanisme opérationnel	
Délai de réponse	1 mois *	1 mois	2 mois	2 mois
Durée de validité de l'autorisation	3 ans	18 mois		X
CERFA	Cerfa 13703*07	Cerfa 13410*05		
Remarques	* Délai supplémentaire possible si le projet entre dans ces cas de majoration de délais			

## OKAY MA POULE !



Avoir ses propres poules dans son jardin joint l'utile à l'agréable. Qui dit poules dit poulailler, et l'installation d'un poulailler doit répondre à certaines règles, notamment en matière d'urbanisme, d'environnement et de règlement sanitaire.

## Les règles d'urbanisme

Un poulailler est soumis aux mêmes règles dans sa construction que les abris de jardin :

Surface	Hauteur < ou = à 1,8 m	Hauteur > ou = 1,8 m
Surface de plancher et emprise au sol sont < ou = à 5 m <sup>2</sup>	Pas d'autorisation	Déclaration préalable de travaux
Surface de plancher et emprise au sol sont entre 5 et 20 m <sup>2</sup>	Déclaration préalable de travaux	Permis de construire
Surface de plancher et emprise au sol sont > ou = 20 m <sup>2</sup>	Permis de construire	Permis de construire

## Le respect du bien-être animal

Le Code rural et de la pêche maritime donne les grandes règles que tout propriétaire d'animaux doit respecter. Elles s'appliquent évidemment aux poules. En tant que particulier vous ne pouvez pas détenir plus de 50 volatiles de plus de 30 jours (pour le décompte des animaux, une poule compte pour 1 animal, un canard pour 2, une dinde ou une oie non gavée pour 3, un pigeon pour 1/4, etc. Voir l'arrêté du 13 juin 1994 pour le détail).

## MUNICIPALITÉ

### Il faut distinguer les différents espaces de vie d'une poule

- En intérieur : espace de ponte et de repos, comptez 1 m<sup>2</sup> par poule.
- En extérieur, espace de vie, comptez 10 m<sup>2</sup> par poule. Qui plus est, leur grattage incessant rend vite un coin d'herbe boueux. Il est important alors de disposer d'un terrain assez grand pour déplacer le parcours des poules, le temps de reverdir l'espace boueux.

### Nuisances dues au bruit

Aucune distance n'est imposée pour les élevages de type familial, mais s'ils sont plus de 10, vous devrez les installer à plus de 25 m des habitations.



#### Entretien

Les fumiers de votre basse-cour doivent être évacués pour ne pas incommoder le voisinage.

Les tas de fumier entreposés ne doivent pas se trouver, en principe, à **moins de 35 m d'une habitation**, d'un point/cours d'eau, d'un forage, d'un lieu de baignade ou d'une voie publique. Article 26 du règlement sanitaire général : les installations renfermant des animaux vivants, notamment les clapiers, poulaillers et pigeonniers, **doivent être maintenus constamment en bon état de propreté et d'entretien**. Ils sont désinfectés et désinsectisés aussi souvent que nécessaire. Les fumiers doivent être évacués en tant que besoin pour ne pas incommoder le voisinage.

### Grippe Aviaire

Depuis Mars 2016, dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire, quelque soit la taille de votre basse-cour vous devrez appliquer les dispositifs de surveillance et de prévention demandés par votre préfecture.

**Pour en être informé, vous devrez déclarer votre basse-cour auprès de votre mairie, en remplissant ce formulaire. (Ceci est une obligation depuis l'Arrêté du 24/02/2006)**

[L'ensemble des membres de la commission.](#)

## MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Nous voilà heureux du retour à la « normale » pour la médiathèque. Nous remercions l'ensemble des lecteurs pour leur fidélité en ces temps de sommeil forcé.

La médiathèque a pu quand même proposer de nouvelles offres, le renouvellement des livres auprès du Biblio-pôle, l'accessibilité à l'offre numérique et à présent la reprise de l'heure du conte et l'atelier créatif du 26 juin.

Reprise des heures d'ouverture, avec les consignes sanitaires en vigueur, jauge de 5 personnes maxi, port du masque et distanciation physique :

- Le mercredi de 16 h 30 à 18 h 30
- Le vendredi de 10 h 00 à 11 h 30 (notamment pour les assistantes maternelles)
- Le samedi de 10 h 00 à 12 h 00

Projet à venir, une inauguration du lieu lors du weekend des journées du patrimoine en septembre.

Nous accueillons avec plaisir toute personne qui aimerait nous rejoindre au sein de l'équipe de bénévoles.

A très bientôt

Médiathéquement vôtre.



N'oubliez pas l'heure du conte, chaque deuxième samedi de chaque mois !



## INTERVIEW DE BAPTISTE CANEVET « LA JOYEUSE PÉPINIÈRE »

La Joyeuse Pépinière est un nom très évocateur qui nous a donné envie d'en savoir plus sur vous. Les Sarrignéens connaissent votre exploitation mais peu connaissent en détail votre activité et le sens de votre démarche, pour en savoir plus, pouvez-vous vous présenter et nous expliquer quelle(s) formation(s) et quel parcours professionnel vous ont amené jusqu'à nous ?



Je suis passionné par le végétal depuis tout petit, à 3 ans je jardinais déjà !

J'ai obtenu un bac en agronomie au lycée du Fresne et j'ai poursuivi par un BTS « aménagement paysagé ». Je suis entré dans la vie active en commençant chez Jacques Briant à Saint Sylvain d'Anjou, 3 ans après je suis devenu responsable du jardin biologique de la ville d'Angers pendant 8 ans. J'ai poursuivi par deux activités courtes : d'abord, j'ai participé à la mise en place du verger maraîcher : la cueillette du clos frémur à Angers. J'ai ensuite ouvert une entreprise de paysagiste spécialisée dans le végétal qui s'appelait « Botalis » que j'ai fait vivre pendant 1 an et demi. Puis j'ai voyagé quelque temps pour prendre le temps de réfléchir à un nouveau projet professionnel en lien avec les végétaux. Aujourd'hui, j'ai 34 ans, je suis pépiniériste dans la commune de Sarrigné. L'enjeu est de faire découvrir ma passion au plus grand nombre et de mettre à disposition des végétaux qui ont poussé de manière écologique.

#### Depuis quand êtes-vous installé à Sarrigné ?

J'ai découvert le site horticole de la Perchaudière en décembre 2019, j'ai rencontré Stéphane Bernier et me suis installé à partir de mars 2020. Le site est resté ouvert au public, il n'a jamais fermé ! Stéphane Bernier a cessé son activité fin juin, j'ai repris début juillet sans fermeture.

#### Et pourquoi avoir choisi Sarrigné ?

Je suis né à Angers, j'ai travaillé pour Angers Loire Métropole, j'ai un lien affectif avec ce territoire. J'ai visité plusieurs entreprises horticoles dans le département du Maine et Loire mais dans l'idéal, un de mes critères de choix était de retenir une commune d'Angers Loire Métropole. Le site de la Perchaudière présentait les caractères qui m'intéressaient : il existe toujours la terre d'origine dans les serres, le site est à taille humaine et me laissait la possibilité de me l'approprier et de développer un nouveau projet tout en restant dans une forme de continuité. Ma démarche était aussi de soulager un horticulteur qui souhaitait céder son exploitation et d'inscrire le projet dans la continuité en respectant l'histoire du lieu, dans lequel de belles choses ont été réalisées. Et Sarrigné est en plus un petit village qui me permet de retrouver le contact avec les gens !

#### En quoi consiste votre projet exactement ?

C'est un projet à la fois personnel et professionnel, l'ensemble est souvent mêlé dans les métiers agricoles. Je voulais créer une pépinière de plantes d'ornement avec une sélection de végétaux atypiques, une «caverne d'alibaba » qui réunit aujourd'hui quelques 600 variétés cultivées qui poussent de manière écologique. Les fleurs coupées et les fleurs séchées sont aussi une de mes passions depuis tout petit. La production de fleurs coupées était déjà mise en place, j'ai donc pu faire perdurer l'histoire du site. De manière un peu plus annexe, il y a aussi la production de plants potagers en petite quantité, plutôt réservés aux personnes qui évoluent à proximité.



#### Comment définiriez-vous votre métier en quelques mots ?

Je suis un chercheur à l'affût de caractères inattendus, de variétés étonnantes. Un pépiniériste éleveur, j'achète des jeunes plants et je les fais pousser !

#### Votre activité s'adresse à quel public ?

Avant de cibler le public, j'ai surtout veillé à être en accord avec mes principes, mes valeurs. Mon projet devait avant tout me respecter et me permettre d'être épanoui. L'activité s'adresse à toute personne sensible à ma démarche et aux valeurs que je fais vivre ici ; toute personne passionnée par la nature, par le « beau » et qui a envie d'améliorer son espace de vie. Je m'adresse aussi au public professionnel qui a une attention sur le végétal et le vivant, aux paysagistes, aux collectivités, aux parcs comme Terra Botanica qui achète des végétaux de ma production... L'enjeu est d'être accessible à tous, d'accueillir les gens. On me dit souvent « désolé de vous déranger » et bien non ! La Joyeuse Pépinière est toujours heureuse d'accueillir des gens et de leur faire découvrir le

site. D'ailleurs, seules les visites du lundi sont sur rendez-vous, les autres jours du mardi au samedi, la pépinière est ouverte de 10h à midi et de 13 h 30 à 18 h 30.

### **Quelles étapes ont marqué votre projet et quelles évolutions prévoyez-vous à l'avenir ?**

Le projet a été extrêmement réfléchi par avance et se fait en plusieurs étapes.

La première année a été consacrée à la création de la plateforme de pépinière qui était inexistante et à partir du mois de juillet, à l'appropriation de la serre destinée à la production de fleurs coupées. Ce début d'année a été consacré à la mise en place du réseau d'arrosage en goutte à goutte pour une préservation maximale de l'eau qui est une priorité majeure.

Le projet est illimité, vivant ! Et en lien avec la vie. Il change chaque jour avec les gens que je rencontre, que ce soit mes salariés, les stagiaires, les apprentis ou les gens qui viennent visiter.

D'autres étapes restent à venir comme la création d'une réserve d'eau pour collecter les eaux de toiture des serres. Je réfléchis pour aller plus loin dans l'écologie, voir comment on peut faire mieux, comment améliorer notre façon de travailler pour être plus écologique, pour favoriser l'économie locale... J'essaie de donner du sens à chaque étape et c'est une réjouissance pour moi. Un projet professionnel est comme un grand escalier à gravir et respecter les étapes permet de réussir !



### **Votre activité s'inscrit clairement dans l'écologie ! Expliquez-nous comment cela se concrétise dans votre pratique ?**

L'écologie est présente dans chacun de mes actes, c'est une priorité pour moi que ce soit dans ma pratique au quotidien ou dans mes achats quels qu'ils soient. Dans mon exploitation, il n'y a aucun pesticide ou engrais de synthèse. Le terreau est fabriqué à Nantes avec des matières organiques françaises uniquement (pas de fibres de coco, pas de tourbe qui aurait fait des milliers de km de camion) et je n'utilise que des engrais bio. Le terreau est en plus livré en vrac, ce qui permet d'éviter 350 sacs de terreau par livraison. Pour en arriver à ce résultat, je suis passé par 4 mois de discussion avec le fournisseur pour avoir un terreau le plus écologique possible spécialement créé et testé à La Joyeuse Pépinière. Depuis juin, 100 % des pots en plastique utilisés sont des pots issus d'un deuxième usage, aucun contenant en plastique neuf n'est acheté. Les clients (particuliers, paysagistes, collectivités.....) peuvent d'ailleurs rapporter tous les pots en plastique déjà utilisés. Nous sommes inscrits dans le « réemploi » beaucoup plus écologique que le recyclage. Et puis, 100 % de l'électricité est achetée auprès d'ENERCOOP qui est une coopérative à but non lucratif qui produit de l'énergie renouvelable. Et enfin, j'espère aussi transmettre notre savoir faire à des personnes qui souhaitent créer des pépinières écologiques ! Le tout dans un esprit positif et joyeux !

### **C'est pour cela que vous avez appelé votre exploitation « La Joyeuse Pépinière » ?**

C'est une manière de rappeler que la nature nous procure de la joie, de la beauté ! Comme par exemple le cœur d'une fleur, ou le côté « gaufré » de certains feuillages. J'invite les gens à se rapprocher de leurs émotions.

C'est aussi un message que je m'envoie à moi-même : Si un jour ce projet n'était plus joyeux pour moi, si je n'étais plus en concordance avec ce message, je devrai m'écouter, me rappeler l'énergie qui m'a permis de construire ce site ou aller vers un autre projet.

### **Que proposez-vous, en plus d'offrir aux visiteurs la possibilité de trouver des plantes ?**

L'enjeu du site, est aussi que les gens qui habitent à proximité, y trouvent plusieurs intérêts :

Découvrir, apprendre, s'émerveiller ! Acheter des végétaux localement ! Recevoir un conseil appuyé et « qui prend son temps » ! J'ai à cœur de bien comprendre le client : ce qu'il veut, comment est organisé son lieu de vie, ce que son jardin évoque pour lui, quelles sont ses couleurs préférées, quel est le type de sol dans lequel il va implanter le végétal... pour lui conseiller la bonne plante au bon endroit. Ce lieu doit être vu comme un lieu d'échanges, un lieu « ressources » où le visiteur est guidé. Un lieu où les gens peuvent aussi venir se balader, échanger sans être forcés d'acheter.

La  
Joyeuse  
PépinIère

Pour finir l'entretien, j'ai demandé à Baptiste de se définir lui et La Joyeuse Pépinière en deux mots. Question difficile, un brin intime... il me répond avec beaucoup d'humilité « fort et sensible », « pépinière de charme ». Des qualificatifs qui semblent bien refléter le lieu et le personnage....

Merci à Baptiste pour sa gentillesse, pour mettre tant de cœur à partager sa passion et pour le temps qu'il a consacré à cet échange.

Isabelle Negrel

## DÉPLACEMENT DU PANNEAU D'ENTRÉE DE LA COMMUNE

Les panneaux d'entrée de commune indiquent aux usagers de la route qu'ils entrent dans une agglomération et qu'ils doivent réduire leur vitesse à 50 km/h.

La limitation de vitesse des véhicules à moteur dans les communes diminue fortement les risques d'accidents. Il convient d'aviser les conducteurs le plus tôt possible de l'entrée dans la commune pour qu'ils anticipent mieux leur ralentissement.

Le panneau « d'entrée d'agglomération » de Sarrigné a ainsi été avancé de 200 mètres au mois d'avril dernier. Ce changement sécurise l'accès à notre commune : il oblige les conducteurs à ralentir 200 mètres plus tôt et à réguler leur vitesse à 50 km/h dès les premières habitations.

La régulation de la vitesse protège les enfants comme les adultes. Nous sommes tous concernés par la sécurité, roulons doucement !



## DÉPÔT ILLÉGAL DE DÉCHETS

La prolifération de dépôts illégaux de déchets à Sarrigné a été constatée ces derniers temps. Le dépôt de déchets est interdit par la loi et est passible d'une peine d'amende allant de 68 à 1500 euros.

En vertu de son pouvoir de police et des articles R541-76 du Code de l'environnement R632-1, R644-2 du Code pénal, le maire a demandé l'installation de caméras sur ces lieux de dépôt illégaux afin de verbaliser les auteurs et faire cesser ces dépôts sauvages, honteux et néfastes.

Nous rappelons que le dépôt de déchets dans les espaces non appropriés constitue une nuisance pour l'environnement et une source de pollution visuelle et olfactive. La qualité et la préservation de nos espaces naturels est de la responsabilité de tous et passe par le respect de chacun.

Pour la collecte et l'élimination de vos déchets (ménagers, végétaux, encombrants), les déchetteries à proximité de Sarrigné (Saint Sylvain d'Anjou, Saint Barthélémy d'Anjou ou Corné) sont à votre disposition aux horaires d'ouvertures consultables sur le site internet de la commune (rubrique : « infos pratiques – collecte de déchets »).

Nous attirons également votre attention sur l'interdiction de déposer vos déchets dans les poubelles communales de la salle des fêtes. Des containers ménagers, verres et tris sélectifs sont à votre disposition au stade et sur le parking à côté du cimetière.

Nous remercions tous les Sarrignéens pour leurs efforts pour lutter contre la pollution de notre commune et de ses environs.





ÉCOLE DU CÈDRE BLEU

Comme chaque année, la gendarmerie en lien avec l'Education Nationale propose de faire passer le permis piéton aux élèves de CE2. Cette année, un gendarme est venu le 18 mai à l'école pour cela. Préparés auparavant par leur maîtresse, les 17 CE2 de la classe de Christèle Thibault ont donc répondu avec brio aux questions posées. Cette opération sera à renouveler l'année prochaine sans aucun doute !



Mardi 15 juin 2021, les CM1 CM2 de la classe de Pascale Duperray ont pu enfin faire une sortie tout en respectant le protocole sanitaire en vigueur. Le matin, ils sont allés visiter le musée de l'ardoise où ils ont participé à divers ateliers. Ils ont visité le musée, découvert le métier de fendeur et participé à un atelier d'arts plastiques.



Après avoir pique-niqué, ils sont allés visiter les bunkers de Pignerolles à St Barthélémy d'Anjou grâce aux bénévoles de l'association du Mémorial de Bunkers de Pignerolles. Cette sortie était très intéressante et la bienvenue après une année aussi compliquée !

Pascale Duperray, directrice de l'école



## SARRIGNÉ-PLESSIS PÉTANQUE CLUB

Pour faire partager son sport et sa convivialité aux habitants, le Sarrigné Plessis Pétanque Club a non seulement participé au forum des associations du Plessis Grammoire le samedi 12 juin 2021, mais organise le



### DIMANCHE 29 AOÛT 2021

UN CONCOURS EN DOUBLETTES  
COMPOSÉES DE

1 JOUEUR du CLUB + 1 HABITANT de SARRIGNÉ  
ou 1 MEMBRE de sa FAMILLE ou 1 AMI (E)  
OU  
1 HABITANT de SARRIGNÉ + 1 MEMBRE  
de sa FAMILLE ou 1 AMI (E)  
OU  
2 HABITANTS de SARRIGNÉ

Le Dimanche 29 août 2021 à 14h00  
Stade Marcel Lesourd à Sarrigné  
(Inscription 2€/joueur, sur place jusqu'à 13h30)

Les personnes qui le souhaitent peuvent apporter leur repas et participer au pique-nique annuel du club, rendez-vous alors à 11h00 (renseignements auprès de Ph. Prud'homme au 06 71 01 11 87)

## CLUB LOISIRS DÉTENTE

Suite à une année spéciale j'espère que vous allez passer un bon été et que l'on pourra se retrouver de nouveau en septembre pour une nouvelle saison 2021/2022.

Une nouvelle activité a vu le jour au sein du Club. Il s'agit de SLOT, pilotage voiture de course miniature sur circuit 24 h. Certains ont pu le découvrir lors d'une démonstration en février 2020. L'activité débutera au mois de septembre venez découvrir et pourquoi pas devenir adhérents (démonstration pendant le mois de septembre).

Le club Loisirs Détente vous accueillera anciens et nouveaux adhérents lors de son assemblée générale le **jeudi 7 septembre 2021 à 19 H 00 salle Michel Berger**. Les inscriptions seront réalisables ce jour pour toutes nos activités.

Nous recherchons activement de nouveaux bénévoles pour aider Marianne responsable de la section Gym. Tous les membres du bureau vous disent à bientôt.

Pour l'association Club Loisirs Détente, [Lydia Tavenard](#)

Composition bureau :

**PRÉSIDENTE** - Tavenard Lydia - 06 28 32 83 28

**TRÉSORIER** - Delaunay Vincent - 06 14 51 24 99

Responsable du Club de Tennis de table (entraînement les jeudis)

**SECRÉTAIRE** - Lemasson Nelly - 06 23 87 35 06

Responsable section Théâtre

- Théâtre jeunes 18 H 00 - 19 H 30 (7 ans à 17 ans)

- Théâtre adultes 20 H 00 - 21 H 30

Gélineau Marianne - 06 70 40 27 11

Responsable Gym douce et Gym tonic

Séances les mercredis 20 H 00 à 20 H 45 puis de  
20 H 45 à 21 H 30

Gym entretien les mardis à 10 H 30

Onillon Denise

Responsable Joie de vivre

Tavenard Denis - 06 77 57 27 49

Responsable SLOT (Slot Anjou Sarrigné )

Vendredi soir de 20 H 30 à 23 H 00





# C'est l'heure des jeux !



## Mots fleuris !

Remettez 7 des 8 lettres de chaque marguerite dans le bon ordre pour former un mot ayant un lien avec les vacances d'été. Avec la lettre restante que vous aurez reportée au centre de chaque fleur vous pourrez alors reformer un mot sur le même thème.

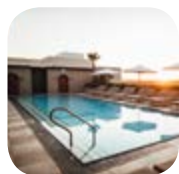
 <input type="text"/>	 <input type="text"/>	 <input type="text"/>
 <input type="text"/>	 <input type="text"/>	 <input type="text"/>

## Mots cachés

E	S	O	L	E	I	L	O	Z	T	A	W	Z	I
B	R	O	N	Z	A	G	E	Y	G	O	J	E	Y
F	É	T	E	S	Y	A	N	E	B	Z	V	F	S
G	G	Z	D	G	P	L	A	G	E	J	M	N	E
J	T	V	A	C	A	N	C	E	S	A	M	I	S
O	R	A	P	A	Y	S	A	G	E	S	N	Y	N
H	H	N	D	E	Y	D	C	H	A	L	E	U	R
W	Z	P	P	A	T	R	I	M	O	I	N	E	E
Z	N	A	T	U	R	E	P	I	S	C	I	N	E
A	P	É	R	I	T	I	F	S	Z	V	U	O	W
L	M	O	N	T	A	G	N	E	G	L	A	C	E
B	A	L	A	D	E	S	Z	E	N	E	A	F	C
R	L	X	F	V	C	Z	P	N	F	M	W	A	J
Y	N	O	F	J	U	C	A	M	P	I	N	G	I

C'est l'été !

- amis
- apéritifs
- balades
- bronzage
- camping
- chaleur
- fêtes
- glace
- montagne
- nature
- patrimoine
- paysages
- piscine
- plage
- soleil
- vacances



LE NOUVEL OBSERVATOIRE DES RISQUES ROUTIERS ET DE LA MOBILITÉ

1 KM À PIED, ÇA USE, ÇA USE...  
#NORRM

Ce que font les Français

Moins de KM parcourus en voiture depuis le premier confinement\* ...

-24%

Le nombre de kilomètres parcourus a chuté de 24% entre l'année précédant le premier confinement et l'année s'étant écoulée depuis.

2021

2019

...en particulier le week-end :

-19%  
La semaine

-35%  
Le week-end

Ce que disent les Français

Un impact possible à long terme sur la mobilité des Français\*\*

44%

Près d'un Français sur deux pense modifier durablement sa mobilité

22%

Plus d'un sur cinq pense marcher davantage

12%

pensent utiliser leur vélo personnel plus souvent

Selon eux, plusieurs raisons poussent les Français à favoriser la marche à pied :

79%

davantage se promener à pied pour faire de l'exercice

72%

utiliser des modes de mobilité alternatifs à la voiture personnelle\*\*\*\*

61%

limiter leurs petits trajets en voiture personnelle

56%

effectuer plus souvent leurs courses alimentaires à pied

La baisse du trafic routier en 2020 s'est accompagnée d'une **diminution de 19% des accidents mortels de piétons**. 70% des piétons tués et 96% des piétons blessés se concentraient en agglomération.\*\*\*

Les conseils de l'association Prévention Routière et de l'association Assurance Prévention

Automobilistes

Un piéton veut traverser, je lui cède le passage

Je ne stationne jamais, je ne m'arrête jamais sur un trottoir, sur un passage pour piéton, ni dans les 5 mètres avant celui-ci en l'absence de place matérialisée

Piétons

Avant de traverser, je fais en sorte d'être bien vu par les conducteurs

Avant de traverser, je vérifie les conditions de visibilité, la distance et la vitesse des véhicules en approche

Méthodologie

\*Données issues de notre communauté « Les Eclairés ». 4 473 individus ont contribué depuis son lancement et ont permis de collecter des données sur 3 591 396 km représentant 166 017 heures de conduite. Les données reposent sur les participants actifs au cours des 12 mois précédents le confinement et actifs en 2021.

\*\*Enquête conduite en ligne sur système CAWI auprès d'un échantillon de 1030 individus, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Les interviews ont été réalisées du 21 avril au 24 avril 2021.

\*\*\*source: Observatoire national Interministériel de la sécurité routière - données 2020 et 2019 : <https://www.onisra.securite-routiere.gouv.fr/>

\*\*\*\* Libellé complet proposé aux répondants : « utiliser des modes de mobilité alternatifs à la voiture personnelle (marche, vélo, etc.) pour limiter leur empreinte carbone »